



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale
académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie associative

Rouen, le - 4 DEC. 2025

Affaire suivie par :
Thomas SIMON
Gestionnaire C.A.A.E.C.E.P.
Tél. 02.32.08.88.00
Mél. thomas.simon@ac-normandie.fr

Le délégué régional académique

à

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports
Immeuble Montmorency 1
15, place de la Verrerie
76100 ROUEN

Tout est jonglerie
6 Avenue de la 1ère Armée Française
14000 Caen

Objet : votre demande d'agrément au titre des associations éducatives complémentaires de
l'enseignement public

Madame la présidente,


J'ai l'honneur de vous informer, qu'après avoir recueilli l'avis du Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (C.A.A.E.C.E.P.) qui s'est réuni le 6 novembre 2025, j'ai décidé d'accorder à votre association, l'agrément prévu par les articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'Éducation.

En conséquence, vous trouverez, ci-joint, l'arrêté concernant votre agrément.

Je vous informe que cet agrément implique la production d'un bilan des activités de votre association en milieu scolaire. Les services de la DRAJES vous adresseront le document de présentation de ce bilan.

Je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la rectrice de la région académique Normandie
et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie



Adrien MONCOMBLE

**Arrêté accordant l'agrément Académique au titre des
Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités**

- Vu les articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'éducation
Vu l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public émis le 6 novembre 2025.

ARRÊTE

**Article unique : est agréée au plan académique, pour une durée de cinq ans à compter du
1^{er} décembre 2025, conformément aux articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'éducation,
l'association suivante :**

**Tout est jonglerie
6 Avenue de la 1^{ère} Armée Française
14000 Caen**

Numéro d'agrément : CAAECEP-NORM-6-11-2025-4 ND

Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le - 4 DEC. 2025

Pour la rectrice de la région académique Normandie,
et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie


Adrien MONCOMBLE